



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE
11/09/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Bruno CAPY
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Chantal BOUYE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Patrick GUILLON	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Kimberley BARONI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Michel FONGUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Janine BAJON	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Muriel GERMAIN
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 45
(13 procurations)

M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
Mme Magali MANUOHALALO	Mme Valérie LAROQUE
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Charlotte THIAWE
M. Joseph BOANEMOA	Mme Stéphanie PAIMAN
Mme Laurie HUMUNI	M. Michel DESMEUZES
Mme Veylma FALAE	Mme Christine BELLET
Mme Jeanne POELLABAUER	M. Patrick SAKOUMORI
M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
M. Marc ZEISEL	
Mme Pascale SERVENT	
Mme Naïa WATEOU	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-992

fixant le cadre réglementaire des effectifs des écoles pour l'année 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n° 2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024/1276 du 20 décembre 2024 fixant le cadre réglementaire des effectifs des écoles pour l'année 2024,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024/869 du 29 août 2024 portant sur les ajustements organisationnels au sein de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive (DVCES),

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 11 septembre 2025,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/87 du 29 août 2025,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément au tableau des effectifs des personnels municipaux défini en annexe 1, le cadre réglementaire précisant la répartition des effectifs de la section du personnel des écoles dans les établissements scolaires, hors personnel administratif, est fixé à 154.5 postes permanents en effectifs temps plein et réparti comme suit :

- 69.5 postes d'assistants maternels, dont 12 au sein de la brigade mobile, agents contractuels de droit public grille 2 échelon 1, et pouvant être découpés en mi-temps ;

- 3.5 postes de responsables d'office, soit 7 agents à mi-temps, agents contractuels de droit public grille 1 échelon 5 ;
- 0.5 poste d'agent d'office, soit 1 agent à mi-temps, agent contractuel de droit public grille 1 échelon 1 ;
- 81 postes d'agents d'entretien, dont 14 au sein de la brigade mobile, agents contractuels de droit public grille 1 échelon 1, et pouvant être découpés en mi-temps.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE 2025

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley BARONI, consisting of several horizontal strokes and a final flourish.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia LAGARDE, written in a cursive style.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DRH	1
- MISE EN LIGNE	1

ANNEXE 1

	AM	RO	AO	AE	CR
ADRIENNE LOMONT	1,5	0	0	2	3,5
ALBERT PERRAUD	0	0	0	1	1
AMELIE COSNIER	1,5	0	0	1	2,5
ANTOINETTE CHARBONNEAUX	0	0	0	2,5	2,5
CANDIDE KOCH	0	0	0	2	2
EX CELINE TEYSSANDIER	0	0	0	0	0
CELINE TEYSSANDIER (EX LE PETIT POUCKET)	1	0	0	2	3
CHARLES BICHON	0	0	0	1	1
CHRISTINE BOLETTI	4,5	0,5	0,5	3	8,5
DANIEL TALON	0	0	0	1	1
EDMOND DESBROSSE	2,5	0	0	3	5,5
ERNEST RISBEC	1,5	0	0	2	3,5
FERNANDE LERICHE	0	0	0	1,5	1,5
FRANCOIS GRISCELLI	1	0	0	2	3
FREDERIC SURLEAU	1,5	0	0	1	2,5
GUSTAVE LODS	0	0	0	0	0
GUSTAVE MOUCHET	1,5	0,5	0	3	5
GUY CHAMPMOREAU	1,5	0,5	0	1,5	3,5
HENRIETTE GERVOLINO	0	0	0	1,5	1,5
ISIDORE NOELL	0	0	0	0	0
JACQUES TROUILLOT	0	0	0	2	2
JEAN MERMOUD	2	0	0	2,5	4,5
LES CAPUCINES	2,5	0	0	1,5	4
LES FRANGIPANIER	3	0,5	0	1	4,5
LES HIBISCUS	1,5	0	0	1	2,5
LES IRIS	3,5	0	0	1	4,5
LES LYS	2,5	0,5	0	1	4
LES ŒILLETS	2,5	0	0	1	3,5
LES PENSEES	3	0	0	1	4
LES PETUNIAS	2	0	0	1	3
LES ROSES	2,5	0	0	1,5	4
MARGUERITE CARLIER	2,5	0	0	1	3,5
MARGUERITE LEFRANCOIS	3	0	0	1	4
MARIE COURTOT	0	0	0	1	1
MARIE HAVET	2	0	0	1	3
MATHILDE BROQUET	0	0,5	0	1,5	2
MAURICE FONROBERT	3	0	0	2	5
MICHEL AMIOT	2	0	0	3	5
MICHEL CACOT	0	0	0	2	2
PAUL BOYER	0	0	0	1	1
ROBERT BURCK	0	0,5	0	1,5	2
SERGE LAIGLE	2	0	0	2	4
SUZANNE RUSSIER	0	0	0	2	2
YVONNE DUPONT	0	0	0	2,5	2,5
SOUS TOTAL	57,5	3,5	0,5	67	128,5
Brigade de remplacement	12			14	26
Effectif ETP écoles 2025	69,5	3,5	0,5	81,0	154,5
Effectif ETP écoles 2024	73,5	7,0	1,5	84,0	166,0